



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 24 mai 2017**

Date de convocation : 06 avril 2017	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 14	<u>Présents</u> : M. Damien WEISS, M. SIEDEL Dominique, Mme DUTEY Sylvie, Mme CORDON Laurence, Mme FABACHER Angélique, Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. HEINRICH Thierry, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, Mme Catherine KLINGLER, M. PFEIFFER Alain, M. Denis RICHTER, Mme SCHALL Nathalie
Présents : 13	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : M. DEUBEL Denis

Secrétaire de séance : Mme CORDON Laurence

Approbation de la séance du 11 avril 2017.

Monsieur Le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour à savoir, le feu d'artifice du 13 juillet 2017.

2017- 43 : Réfection du sol de l'école élémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les devis de l'entreprise Parquet LUDWIG

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **DE VALIDER** la rénovation du sol de la salle de classe de la Grande Section Maternelle/CP
- **D'OPTER** pour la pose de Novopan sur le parquet existant
- **DE VALIDER** le devis du 09 mai 2017 de la société Parquets Ludwig – 81a rue Principale 67240 KURTZENHOUSE – pour un montant de 4 350.50 € HT, soit 5 220.60 € TTC.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet investissement,
- **DE PREVOIR** cette dépense au budget de la commune.

2017- 44 : Réfection du carrelage des toilettes de l'école élémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les devis de l'entreprise Carrelages DENNI

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **DE VALIDER** la rénovation des toilettes filles et garçons de l'école élémentaire.
- **DE VALIDER** le devis du 14 mai 2016 de la société Carrelages DENNI – 12 rue des Genêts 67110 GUNDERSHOFFEN– pour un montant de 3 414.80 € HT, soit 4 097.76 € TTC pour les toilettes des filles et 3 388.05 € HT, soit 4 065.66 € TTC pour les toilettes des garçons
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet investissement,
- **DE PREVOIR** cette dépense au budget de la commune.

2017- 45 : Sécurisation des écoles

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2017-09 du 25 janvier 2017

Vu le courrier de Monsieur Olivier ZORN, membre du Cabinet du Préfet, chargé de la section Prévention Sécurité informant M Le Maire que les travaux peuvent débuter même sans l'attribution de la subvention FIPDR,

Vu le devis de l'entreprise Christian WILLINGER

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- **DE REALISER** les travaux de remplacement des portes prévus dans le projet de sécurisation des écoles et **DE METTRE EN ATTENTE** les travaux d'installation des caméras tant que la subvention FIPDR n'a pas été notifiée à la commune.
- **DE VALIDER** le devis du 06 février 2017 de la société Christian WILLINGER – 12b Rue Principale 67360 DURRENBACH – pour un montant de 10 868.01 € HT, soit 13 041.61 € TTC
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents administratifs, comptables et d'urbanismes se rapportant à cet investissement,
- **DE PREVOIR** cette dépense au budget de la commune.

2017- REPORTE : Aménagement du relais de l'amitié : Poutrelles métalliques

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DECISION REPORTE CAR EN ATTENTE D'UN DEVIS SUPPLEMENTAIRE

2017- 46 : Projet nouvelle caserne des pompiers

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avant-projet élaboré par la commission communale caserne des pompiers

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Le Maire à lancer la consultation d'architectes pour ce projet.
- **DE PREVOIR** ces dépenses au Budget Primitif 2017 de la commune.

2017- 47 : Remplacement des poteaux d'incendie défectueux

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de contrôle des poteaux d'incendie du SIAEP du Canton de Woerth du 08 septembre 2016.

Vu les devis du SIAEP pour le remplacement de deux poteaux défectueux

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Le Maire à faire remplacer les poteaux défectueux situés au 17 Rue de Morsbronn et au 16 Rue du Chemin de Fer
- **DE VALIDER** les devis du 19 avril 2017 du SIAEP du Canton de WOERTH- 1 Route de Haguenau à MORSTRONN-Les-Bains (67360) d'un montant de 3 604.01€ HT, soit 4 324.81€ TTC pour le poteau situé Rue du Chemin de FER et d'un montant de 3 648.64€ HT, soit 4 378.37€ TTC pour le poteau situé Rue de Morsbronn
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet investissement,
- **DE PREVOIR** cette dépense au budget de la commune.

2017- 48 : Création d'emplacements de stationnement réservés aux commerces

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la gérante du magasin PROXI et de la Boulangerie du village

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **DE NE PAS CREER** d'emplacements de stationnement « réservés aux commerces. »

2017- 49 : Création d'emplacements de stationnement réservés aux enseignants

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **DE NE PAS CREER** d'emplacements de stationnements « réservés aux enseignants. »

2017- 50 : Location de WC chimiques : Subvention au football Club

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande du FC Durrenbach pour la location de WC chimiques à l'occasion du tournoi de la Pentecôte,
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'ACCORDER** une subvention de 821€ au Football Club de Durrenbach pour les aider à couvrir les frais de location de WC Chimique pour le tournoi de la Pentecôte.
- **DE PREVOIR** cette dépense au budget de la commune.

2017- 51 : Feux d'artifice du 13 juillet 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le devis de l'entreprise BREZAC ARTIFICES
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise BREZAC ARTIFICES – 224A Route de la mallevieille 24130 LE FLEIX – pour un montant de 3 000 € TTC
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette dépense
- **DE PREVOIR** cette dépense au budget de la commune.

Points d'information :

- 1) Point d'étape projet périscolaire intercommunal
- 2) Assesseurs élections législatives
- 3) Demande de Mme KLIPFEL-ATSEM

Le Maire,

Damien WEISS

Les Conseillers présents,

Dominique SIEDEL	
Sylvie DUTEY	
Laurence CORDON	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	